

Le Mans, le 30 octobre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SÉCHERESSE EN SARTHE : LEVÉE DES MESURES DE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU

Les précipitations des derniers jours ont permis d'améliorer le débit des cours d'eau du département et d'augmenter l'humidité des sols. Les prévisions de pluie pour les deux prochaines semaines, ainsi que les moindres sollicitations exercées sur la ressource, à cette période de l'année, devraient conforter cette situation.

Dans ce contexte et en application de l'arrêté cadre sécheresse en vigueur sur le département qui prévoit un suivi sécheresse jusqu'au 31 octobre, date généralement constatée de la fin de la période d'étiage, Monsieur le Préfet de la Sarthe a décidé de lever les dernières mesures de restriction des usages de l'eau encore en vigueur dans le département.

L'arrêté du 30 octobre 2025 portant abrogation de l'arrêté du 15 octobre 2025, plaçant certains bassins hydrographiques du département de la Sarthe sous le régime de limitation ou suspension temporaire des usages de l'eau, marque donc la fin de la période des arrêtés sécheresse pour la campagne 2025.

Cette saison d'étiage aura été marquée, d'une part, par un contexte favorable de bonne recharge des nappes d'eaux souterraines en sortie d'hiver, mais d'autre part, par un déficit important de pluie constaté dès le printemps. Dans ces conditions, des baisses importantes des débits de cours d'eau ont entraîné, notamment au mois d'août, l'activation du niveau de gestion « crise » dans cinq zones d'alerte sécheresse (Argance, Aune, Affluents de la Sarthe médiane, Vaudelle-Merdereau-Orthe, Vive-Parence), et du niveau « alerte renforcée » dans la zone d'alerte Vaige-Taude-Erve. 17 arrêtés sécheresse auront été pris en 2025 au cours des 22 semaines pendant lesquelles les usages de l'eau auront été soumis à restriction.

Monsieur le Préfet de la Sarthe réunira en novembre le comité ressources en eau qui associe l'ensemble des usagers de la ressource afin de dresser le bilan complet de la saison d'étiage et de la première année de mise en œuvre du nouvel arrêté cadre sécheresse départemental.

Préfecture de la Sarthe
Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle (BRECI)
Place Aristide Briand
72 041 Le Mans Cedex 9
02.85.32.72.25 – 06.38.64.00.11
pref-communication@sarthe.gouv.fr

